Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210408-D2021_55-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 8 avril 2021)

Date de convocation : 26 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 8 avril 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, Salle Sagette à Buzy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, BLANCHET, CASSOU, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU, MOULAT, et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, MONGAUGE, GABASTON, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mme LAHOURATATE, Mme GANT, M. CASADEBAIG et M. LABERNADIE

Pouvoirs : Mme GANTCH à M. CASAUBON
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. LABERNADIE à Mme BARRAQUE

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

OBJET : MOBILITE - CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT DEPARTEMENTAL RELATIF A LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES CYCLABLES DE PROXIMITE

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Vu l'appel à projets 2021 du Département des Pyrénées-Atlantiques relatif à la *« Définition et mise en œuvre de politiques cyclables de proximité ».*

Considérant le travail de réflexion engagé par la communauté de communes et les communes de la Vallée d'Ossau en vue de l'élaboration d'un « Plan vélo » comprenant notamment un schéma cyclable à l'échelle du territoire valléen.

Considérant le résultat des premiers travaux menés dans le cadre d'ateliers animés par l'AUDAP depuis le mois de décembre 2020 qui ont permis de dresser un premier diagnostic succinct, et de définir les ambitions et plusieurs lignes de désir quant aux liaisons cyclables à créer.

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau est compétente pour mener des « études d'intérêt communautaire » et que les communes membres sont compétentes en matière de voirie et donc pour l'aménagement d'itinéraires cyclables.

Considérant que l'appel à projets *« Définition et mise en œuvre de politiques cyclables de proximité »* lancé par le Département porte sur l'adoption de schémas cyclables locaux et la programmation d'investissements (infrastructures cyclables et services associés). Ce selon un processus organisé en deux phases :

- Phase 1 : Etudes pour l'élaboration de schémas cyclables locaux.
- Phase 2 : Réalisation de l'opération d'aménagement prioritaire.

Considérant que l'appel à projet en question permet un taux maximal d'aide de :

- 70% de la dépense prévue HT avec assiette de dépenses éligibles plafonnées à 30 000 € pour la phase d'études en vue de l'adoption de schémas cyclables locaux.
- 20% de la dépense prévue HT pour la phase de réalisation d'opérations d'aménagements cyclable prioritaire retenu par le schéma (prestations intellectuelles et travaux hors acquisitions foncières et hors matériel de pratique).

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210408-D2021_55-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ETUDE + AMENAGEMENTS				
DEPENSES	**Montant HT**	**RECETTES**	**Montant HT**	**%**
Etude	50 000 €	Département	154 000 €	23%
Aménagements	620 000 €	CCVO + communes	516 000 €	77%
TOTAL	**670 000 €**	**TOTAL**	**670 000 €**	**100%**

Il est proposé que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau se porte candidate, pour le compte de l'ensemble des collectivités de son territoire (communes et communauté de communes), à l'appel à projets du Département des Pyrénées-Atlantiques pour l'élaboration d'un schéma cyclable local puis la réalisation des opérations d'aménagement prioritaires ; projets pour lesquelles elle sollicite les taux maximaux d'aide.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :
(1 ABSTENTION : Mme MOURTEROT)

- ADOPTE le présent rapport ;

- APPROUVE ce projet ;

- AUTORISE le Président à déposer auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques la candidature de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et de ses communes membres pour l'appel à projets 2021 « Définition et mise en œuvre de politiques cyclables de proximité ».

Communauté de Communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON